juristudiant
forum des étudiants en droit

Quelle différence entre le fiscaliste, l'expert-comptable, etc.

Par **Booker**, le **01/06/2014** à **22:22**

Oyé Oyé bonnes gens !

Je m'en vais vous trouver car une interrogation torpille mon esprit. En fait, quelle est la différence entre le juriste spécialiste en droit fiscal, le fiscaliste et l'expert-comptable s.v.p ?

Car au sein des informations concernant les cursus j'ai pu retrouver des informations telles que : "Cette formation s'adresse principalement aux experts comptables et à leurs collaborateurs, à toute personne travaillant pour des services fiscaux des entreprises, aux avocats, consultants au sein de cabinets d'avocats …" ou bien concernant les débouchés : "Les débouchés sont constitués par des activités libérales : avocats, consultants ou au sein de cabinets d'avocats, d'experts-comptables, dans des services fiscaux de sociétés."

Finalement, cela me donne l'impression que les entreprises n'ont pas de services fiscaux, je capte pas très bien les débouchés du fiscal !

Je tire cette fusée dans le ciel de notre forum, je veux que ceux qui sont ok n'hésitent pas à partager leurs infos svp :).

bien à vous ;)

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés